

## Les intentions des pères fondateurs de la cinquième République.

Par **Pauups**, le **10/02/2019** à **11:52**

Bonjour à tous, je suis actuellement en 1ère année de Licence de Droit à l'UPPA. J'ai longuement travaillé cette dissertation, mais je ne parviens pas à dégager un plan qui ne soit pas trop descriptif. J'ai commencé par définir les mots clés, puis par me poser plusieurs questions "quels sont les éventuels changements ?", "qui sont les acteurs principaux de la cinquième République ?", etc. D'après mes recherches, les "pères fondateurs" de la cinquième République sont Charles de Gaulle, Michel Debré, Pierre Pflimlin et Guy Mollet. Je ne sais pas si je dois orienter la dissertation sur l'acteur principal : Charles de Gaulle, ou si je dois partir sur autre chose. J'ai trouvé quelques débuts de plans, mais rien ne me satisfait.

- I-Le président de la République, la figure centrale de notre régime politique
- A-Le retour de Charles de Gaulle au pouvoir, l'espoir d'une nouvelle République
- B-Le pouvoir exécutif / Les pouvoirs du Président de la République
- II-Les principes fondamentaux de la cinquième République
- A-Le principe d'indivisibilité de la République
- B-Le principe de la souveraineté nationale

Pouvez-vous me donner votre avis S.V.P, j'ai peur de partir du mauvais côté ou de ne pas me focaliser précisément sur le sujet.  
Merci [smile3][smile3][smile3]

Par **LouisDD**, le **10/02/2019** à **12:45**

Salut

De la seule lecture de vos titres, je n'ai pas l'impression de cerner des intentions de pères fondateurs.

Pourtant je suis d'accord avec vos conclusions selon lesquels les personnages que vous citez sont bien les pères fondateurs de la Ve République.

Je pense qu'un tel sujet fait pencher vers une problématique orientée sur :

- les raisons de la volonté de créer une nouvelle République qui remplacera la IVe
- les principes directeurs de la Ve et ce qu'ils apportent/pallient à la IVe...(plus ou moins la même chose que le point précédent)
- De Gaulle qui savait plus ou moins qu'il serait à la tête de cette République

Peut être pour argumenter sur ce sujet faudrait il chercher les différentes interventions des

divers protagonistes avant et pendant l'élaboration de la Ve République... regarder les projets (me semble que c'est pour celle ci qu'il y a eu un premier refus du projet de Constitution)

Par **Pauups**, le **10/02/2019** à **15:13**

Merci

J'ai décidé de prendre comme plan :

I-Les acteurs du projet d'une nouvelle République

A-Le retour de Charles de Gaulle, l'espoir du peuple français

B-L'apport du projet de Constitution de Michel Debré

II-Une République modernisée

A-Deux principes fondamentaux mis en avant

B-Les évolutions du point de vue institutionnel

Lors de la rédaction, de meilleurs titres se dégageront peut-être.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **10/02/2019** à **21:59**

Puisse cette vidéo vous aider ;)

<https://www.youtube.com/watch?v=EBaMquvV990>

Par **decastellouis**, le **11/02/2019** à **09:48**

Bonjour ,

En voyant, le titre du sujet, je n'ai pu m'empêcher d'avoir un petit sourire au coin des lèvres parce que c'est rare de se référer à l'intention des pères fondateurs d'une république en France pourtant aux Etats-Unis c'est monnaie courante et l'intention des pères fondateurs consignée dans le fameux document qu'on connaît sous l'appellation du " FEDERALISTE" d'Alexander Hamilton , John Jay, Madison James constitue une source d'interprétation de la loi.

Bien que comprenant votre second plan , pour votre travail, je vous conseillerai de mettre en avant l'idée que les pères fondateurs de la Vème (les raisons) ensuite les implications (effet) sur la république aujourd'hui et finir par déterminer si la Vème ne doit pas connaître une nouvelle révolution c'est à dire aboutir vers une VI. (de façon réflexive)

Aux Etats-Unis, c'est récurrent de se référer à l'intention des pères fondateurs quand il y a des conflits sur une application d'un texte de loi ou de la constitution qui n'est pas vraiment assez clair et là encore ce n'est pas chose aisée car sur bien des aspects leurs avis étaient divergent notamment sur la prééminence du président ou encore le sénat etc...

je crois que plus vous ferez référence aussi aux états-unis à titre d'exemple plus vous arrivez à mieux cerner le sujet et à rendre un devoir potable.

pour toutes questions sur les états-unis, je suis disponible.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le 11/02/2019 à 10:18

Alors pour ma part je ne ferais pas trop de références aux USA, cela au risque de quitter le droit constitutionnel français pour arriver dans le droit comparé.

Pour le coup, faire trop de liens ou trop de comparaison avec les USA pourrait porter préjudice si la dissertation venait à passer du droit constitutionnel au droit comparé, attention donc à mon avis à ne pas « trop en faire ».

Mais en effet, c'est toujours utile d'élargir ses horizons et d'aller voir un peu ce qui se passe ailleurs.

Par **decastellouis**, le 11/02/2019 à 10:22

Oui Chris39100 en faisant référence aux USA ,il montrera son ouverture et sa culture juridique. pour finir, le droit comparé est vaste, il existe le droit comparé constitutionnel. Il peut rédiger son devoir sans même avoir une logique comparatiste mais en faisant seulement référence; c'est mon cas avec ma thèse.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le 11/02/2019 à 10:29

Certes mais, mon propos tenait au fait que vous, en tant que doctorant justifierez plus aisément de mêler droit constitutionnel, comparé etc, que lui en L1 qu'un professeur un tantinet zélé pourrait « recarder » dans le sens où si son devoir est plutôt une dissertation de droit comparé, et que le professeur souhaite une dissertation de droit constitutionnel, aussi large soit la culture de l'élève, et aussi qualitative soit la copie, le hors sujet sera tout proche.

Je parle en connaissance de cause, l'on m'avait justement reproché cet écart à l'occasion d'une dissertation sur la place du parlement, pour laquelle j'avais entrepris de parler aussi, pour étayer certains de mes propos, des parlements britanniques et allemands

Par **decastellouis**, le 11/02/2019 à 10:38

vous avez sans doute raison mais c'est fou que certains chargés de TD puissent faire les rabats-joies dans pareil cas.

Moi , par contre, je serai fier d'un étudiant qui élargit les horizons de la réflexion.

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/02/2019 à 10:45

Bonjour

A la limite la référence aux USA peut être faite dans l'introduction, mais vraiment au début de l'entonnoir [smile3]

Par **Harry covert**, le **11/02/2019** à **16:22**

Bonjour j'ai le même sujet a travailler et je me demande si il n'est pas possible de l'aborder de la façon suivante :

I) pourquoi cette nouvelle République

a) l'instabilité politique, les guerres coloniales, l'impuissance politique

b) de Gaulle s'assure une place a la tête de cette République

II) comment elle est mise en place : les pères fondateurs

a) le retour de De Gaulle

b) le projet de constitution de Michel Debré

Bien sur il faut trouver de vrai titre pour ses idées mais pensez - vous que cette réponse est possible ?

Après l'avoir écrite ici je pense peut être qu'il faudrait inverser le I) et le II)  
en attente d'une réponse merci

Par **Pauups**, le **27/03/2019** à **22:04**

Bonjour à tous,

Je m'excuse de répondre aussi tard...

J'ai eu la correction de mon chargé de TD depuis. Je ne retrouve pas la problématique. Le plan qu'il avait choisi est le suivant :

I-L'institutionnalisation d'un régime parlementaire rationalisé

A-L'encadrement des prérogatives législatives

B-L'institution du Conseil constitutionnel comme protecteur de l'exécutif

II-Le renforcement du pouvoir exécutif

A-Le président comme clé de voûte du régime

B-La consécration de la stabilité gouvernementale

Bonne soirée à vous

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/03/2019** à **07:52**

Bonjour

Merci pour ce retour

Par **LouisDD**, le **28/03/2019** à **09:04**

Salut

Ils ont choisi un plan très classique concernant la Ve République, il aurait très bien pu ne pas y avoir l'expression pères fondateurs et c'était pareil...

Merci en tout cas pour ce retour